

Politique : Documents non accessibles / Évaluations alternatives
Date d'approbation : Le 23 février 2021
Date de révision approuvée : Version originale
Autre : S.O.

Numéro de politique : A105

NNAS 
National Nursing
Assessment Service

SNEI 
Service national
d'évaluation infirmière

But

La présente politique décrit l'approche du SNEI en matière de remboursement des frais de dossier payés au SNEI.

Champ d'application

La présente politique s'applique à tous les frais associés aux demandes présentées au SNEI, y compris les frais de demande initiale, les frais de réactivation et les frais de transfert.

Politique

- Les frais associés à la demande doivent être payés en totalité pour lancer ou réactiver le processus de demande auprès du SNEI.
- Tous les frais associés à la demande payés au SNEI ne sont pas remboursables.
- Les demandeurs sont tenus de s'assurer qu'ils sont admissibles à la présentation d'une demande auprès du SNEI avant de payer les frais.